



PALAU DEL VIDRE
l'expressive

DM N° 2024 / 22

**REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE PALAU-DEL-VIDRE**

**DECISION DU MAIRE
RELATIVE AU RENOUELEMENT D'UN BAIL A LOYER
Mme Frédérique RENAUDEAU**

Le Maire de la Commune de Palau-del-Vidre,

VU la délibération du 9 Juillet 2020 au terme de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que Mme Frédérique RENAUDEAU souhaite renouveler la location d'un appartement au rez-de-chaussée d'un immeuble appartenant à la Commune, Groupe scolaire Chemin de Batipalmes, il convient d'établir le bail correspondant,

DECIDE

Article 1^{er} : de procéder à la signature du renouvellement du bail de location de l'appartement sis au rez-de-chaussée d'un immeuble appartenant à la Commune, Groupe scolaire Chemin de Batipalmes, avec Mme Frédérique RENAUDEAU à compter du 1^{er} octobre 2024 et jusqu'au 30 Septembre 2025,

Article 2 : dit que cette location est consentie moyennant un loyer mensuel de 496.22 €

Article 3 : la présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme de donner d'acte.

Un extrait sera publié sur le site internet de la Commune
Expédition en est adressée à Madame la Sous-Préfète de Céret.

Fait à Palau-del-Vidre, le 24 Septembre 2024

Le Maire,
Bruno GALAN



l'expressive